

Paris, le 13 novembre 2020

Destinataires

Clubs affiliés
Comité Régionaux
Comité Départementaux
Comité Directeur

*Réf : JB/DMB/AA/2020-623
Pôle Administration Générale/Service juridique
Dossier suivi par Dominique Maillot (05.61.26.30.97)
Objet : Contrôle d'honorabilité*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

A compter du 1^{er} janvier 2021, le contrôle d'honorabilité des encadrants bénévoles et des dirigeants sera mis en place.

Cette nouvelle procédure nécessite le concours de toutes les structures fédérales.

Vous trouverez ci-joint, une fiche explicative.

Nous sommes conscients que cette nouvelle procédure est une contrainte pour les clubs et structures fédérales, surtout dans la période difficile que nous connaissons.

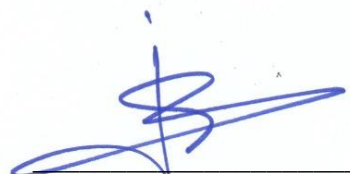
Toutefois, d'une part, il s'agit d'une obligation réglementaire.

D'autre part, elle va permettre de sécuriser nos structures et nos pratiques, et les crédibiliser auprès du public.

Vous savez l'engagement de la Fédération pour la protection des gymnastes et la lutte contre toute forme de violence. Le contrôle de l'honorabilité en fait partie entièrement.

Nous vous transmettrons prochainement un tutoriel vous permettant de mettre en œuvre ce contrôle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



James Blateau
Président